



## Réunion régionale en Europe

15-16 janvier 2018

Gand, Belgique

La première réunion régionale européenne du Forum politique pour le développement (FPD)<sup>1</sup> aura lieu les 15 et 16 janvier 2018 à Gand (Belgique). Des participants de tous les pays membres du Conseil de l'Europe représenteront les différentes circonscriptions du FPD : société civile, coopératives, secteur privé, gouvernements locaux et régionaux, et syndicats. Cette réunion s'inscrit dans le processus global du FPD facilité par la Commission européenne, qui vise à favoriser et à renforcer les échanges et la collaboration entre les diverses parties prenantes, ainsi qu'à faciliter le dialogue sur les politiques et pratiques extérieures de l'UE avec les institutions européennes.

Points d'attention :

Tout au long de 2016 et 2017, l'Union européenne a adopté des documents d'orientation clés rapprochant l'Agenda 2030 des Nations Unies et la Stratégie globale de l'UE de la pratique, notamment le Consensus européen pour le développement, l'Agenda urbain pour l'UE, la communication conjointe de l'UE sur la résilience, ainsi qu'un document relatif à un nouvel élan pour le partenariat avec l'Union africaine et une communication sur un avenir durable pour l'Europe. À partir de 2018, l'UE doit intégrer ces politiques à ses programmes opérationnels.

Dans ses documents d'orientation relatifs aux actions extérieures, l'Union européenne met l'accent sur les valeurs de la démocratie, de la défense des droits de l'homme, de la subsidiarité et de la durabilité. Le FPD a évalué à plusieurs reprises la mise en œuvre de ces valeurs dans les pays partenaires de l'UE et s'est penché en particulier sur l'état de l'espace civique, ainsi que sur l'environnement permettant aux organisations de la société civile de participer à la vie publique et aux gouvernements locaux de participer à la planification du développement national.

Compte tenu du phénomène d'urbanisation massive observé essentiellement dans les pays en développement (et qui pourrait se traduire par 2 milliards de citoyens supplémentaires d'ici 2050, dont 90 % en Afrique et en Asie), les défis mondiaux en termes de réduction de la pauvreté, de changement climatique et de migration concerneront principalement le milieu urbain. La réponse de l'UE consistera par conséquent à intensifier ses actions afin de renforcer les capacités des autorités locales dans les zones urbaines.

La réunion régionale européenne du FPD sera l'occasion d'aborder principalement les points suivants :

---

<sup>1</sup> Pour obtenir de plus amples informations sur le FPD et ses travaux, veuillez consulter le site <https://europa.eu/capacity4dev/policy-forum-development>

- la cohérence des politiques et des pratiques, ainsi que l'espace civique et son impact sur la démocratie, l'autogouvernance locale et la participation des citoyens.
- le rôle joué par les autorités locales dans la réponse aux défis de l'urbanisation dans les pays en développement.

L'accent sera mis en particulier sur la responsabilité du secteur privé dans le développement, la sécurité, la migration et la consolidation de la paix :

Objectifs :

Conformément à son mandat et ses objectifs, la réunion européenne du FPD évaluera ce qu'implique la participation à la coopération internationale pour l'action extérieure de l'UE, ainsi que pour les acteurs de la société civile européenne et les gouvernements locaux. La réunion aura notamment pour objectifs de :

- faciliter le dialogue entre les organisations locales, les gouvernements locaux et la société civile au sens large ;
- faciliter les contributions de la société civile européenne et des gouvernements locaux aux politiques de développement de l'UE ;
- analyser l'environnement porteur pour les acteurs du développement ;
- échanger avec des partenaires internationaux participant au processus du FPD sur les défis auxquels sont confrontés les acteurs européens lorsqu'ils s'engagent dans la coopération internationale ; et
- réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre un développement urbain durable et inclusif en ayant recours, entre autres, aux partenariats/jumelages pour renforcer les capacités des AL et promouvoir la bonne gouvernance urbaine, ainsi que les villes innovantes, inclusives et résilientes.

Débats :

Les débats organisés lors du forum viseront à évaluer la réalité par rapport aux rapports narratifs. Que se passe-t-il sur le terrain ? Quels sont les programmes de soutien concrets et les initiatives conçus par l'UE ? Quels nouveaux partenariats multi-parties prenantes se développent dans ce contexte ? Quels sont les rôles des diverses parties prenantes ?

Les participants aborderont 4 points en particulier :

1. Les ODD en tant qu'éléments permettant d'accroître la cohérence des politiques en faveur du développement

2015 a été une année importante pour le développement, avec l'adoption par les États membres de l'ONU de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Depuis lors, l'Union européenne s'est efforcée d'intégrer les objectifs de cet agenda à sa politique de développement. Ce processus a abouti à l'adoption du nouveau Consensus européen pour le développement, qui reconnaît le rôle des différentes parties prenantes dans les programmes de développement. La mise en œuvre effective de ce nouveau consensus dans les politiques extérieures de l'UE est un sujet particulièrement important pour les membres du FPD.

Cette session couvrira les aspects suivants :

- L'engagement de l'UE à l'égard de la cohérence des politiques en faveur du développement durable et la nécessité de veiller à ce que les politiques intérieures de l'UE n'aillent pas à l'encontre des intérêts des pays en développement mais leur soient bénéfiques, tout en améliorant l'efficacité de la coopération au développement.
  - Les ambitions des ODD et la nouvelle approche, plus globale, selon laquelle aucun individu ne doit être laissé pour compte, ainsi que leur signification concrète.
  - Le contexte actuel marqué par la fragilité et les crises, en particulier les mouvements de population dus à la pauvreté et aux conflits, les réponses apportées par les gouvernements, la société civile, les autorités locales et les municipalités, ainsi que le respect des droits de l'homme.
2. Dans quelle mesure le contexte permet-il aux acteurs de la société civile et aux gouvernements locaux de contribuer au développement durable au niveau international ?

Malgré la forte reconnaissance politique du rôle et de la valeur ajoutée de la société civile, la réalité montre que cette dernière dispose d'une place de plus en plus réduite et qu'il n'y a pas d'environnement porteur lui permettant de jouer son rôle. Cela se manifeste au niveau du débat politique et peut être observé à travers les législations restrictives, les violations des droits de l'homme, le rétrécissement de l'espace accordé aux médias et la réduction de la marge de manœuvre (y compris du financement) des organisations de la société civile.

Par ailleurs, le rôle clé des gouvernements locaux et régionaux pour garantir un développement durable pour tous – notamment grâce à leur capacité à renforcer la participation des citoyens à la construction d'un État démocratique – est de plus en plus reconnu dans les documents énonçant les engagements politiques de l'UE. L'Union européenne a été une alliée naturelle de ceux qui prônent des approches du développement

adaptées au milieu : le développement territorial, la subsidiarité et les partenariats à plusieurs niveaux constituent le fondement du projet de l'UE.

Cette session permettra de mieux comprendre les défis liés à la préservation de l'espace civique et leurs effets sur l'environnement de travail des acteurs du développement en Europe.

**3. Villes : dans quelle mesure les centres urbains peuvent-ils favoriser le développement durable et inclusif ?**

L'objectif de cette session est d'examiner dans quelle mesure le développement urbain durable peut être atteint en relevant les défis de la gouvernance urbaine (gestion des villes, aménagement du territoire, planification urbaine, aménagement urbain, mobilité urbaine, etc.) et en encourageant les échanges multi-parties prenantes avec la société civile, le secteur privé, les travailleurs et les entrepreneurs sociaux. Les intervenants discuteront des nouvelles voies pouvant être empruntées pour favoriser le développement de villes inclusives et durables et donneront des précisions sur le recours aux jumelages/partenariats : s'agit-il d'un outil valable pour soutenir la coopération ?

Les questions suivantes orienteront les discussions :

- Les partenariats multi-parties prenantes impliquant les gouvernements locaux, la société civile et le secteur privé, à l'instar de ceux promus par le FPD, sont explicitement encouragés dans l'Agenda 2030. Comment ces partenariats, notamment avec la société civile et le secteur privé, se développent-ils au niveau des villes ? Comment ont-ils évolué et quelles pratiques ont le mieux fonctionné pour surmonter les difficultés courantes ? Que doivent faire les différentes parties prenantes impliquées pour renforcer et approfondir ces partenariats ?
- Quelles sont les difficultés actuelles pour promouvoir la bonne gouvernance et favoriser l'engagement civique au niveau local ? Quels mécanismes (institutionnels, juridiques, programmatiques) sont utilisés pour surmonter ces difficultés ?
- Quelles pourraient être la valeur ajoutée et les difficultés des programmes de jumelage ou d'appariement entre l'UE et les autorités locales des pays partenaires pour relever les défis de l'urbanisation ? Quelle place peuvent ou devraient avoir la société civile, le secteur privé, les coopératives et/ou les syndicats dans ces efforts de collaboration pour parvenir à des villes durables ?

- Comment les jumelages ont-ils fonctionné concrètement jusqu'à présent pour développer les capacités, favoriser des objectifs plus stratégiques et à plus long terme, transférer les savoir-faire et renforcer l'influence politique ?
  - Comment les plans d'action des autorités locales ont-ils localisé les ODD ?
4. Analyse des tendances récentes des politiques et programmes d'action extérieure de l'UE, en particulier :

Responsabilité du secteur privé dans le développement :

Le Plan d'investissement extérieur (PIE) européen complétera l'aide au développement de l'UE en stimulant les investissements en Afrique et dans les pays voisins de l'Union. Ce plan répond à un déficit de financement pour la réalisation des ODD ainsi qu'à un intérêt croissant pour le secteur privé en tant qu'acteur du développement durable. Le secteur privé contribue de manière significative à la création d'emplois et à la croissance, mais comment garantir que les emplois sont décents et que la croissance est durable ? Les participants s'interrogeront sur les moyens à mettre en œuvre pour garantir que les interventions du secteur privé en matière de développement font l'objet d'un dialogue multi-parties prenantes dans les pays donateurs et les pays bénéficiaires. Ils réfléchiront également à la manière dont les circonscriptions du FPD peuvent s'engager dans des initiatives de l'UE portant sur des solutions de financement novatrices (financements mixtes, par exemple) et verront comment faire en sorte que ces mécanismes respectent les principes d'efficacité du développement.

Sécurité, migration et consolidation de la paix :

Plus de 2 milliards de personnes vivent dans des pays où le développement est entravé par des situations de fragilité et des conflits armés. D'ici à 2030, le pourcentage de personnes pauvres dans le monde vivant dans des États fragiles et affectés par des conflits devrait atteindre 46 %<sup>2</sup>. À ce jour, 65 millions de personnes ont abandonné leur maison pour chercher refuge ailleurs. Plus que jamais dans l'histoire récente, les dynamiques mondiales sont déterminées par l'insécurité, la migration forcée, les inégalités, les changements climatiques et la multiplication des risques naturels. Les programmes de développement doivent mieux refléter cette nouvelle situation pour être en mesure de réaliser les ODD pour tous.

Au cours de cette session, les points suivants seront abordés :

- La valeur ajoutée de l'approche de l'ensemble de la société, fondée sur des actions fortes de la part de multiples parties prenantes.

---

<sup>2</sup> Banque mondiale

- Le rôle que peut jouer l'UE pour favoriser la paix et la sécurité en Europe et dans les pays voisins.
- Le rôle des OSC et des gouvernements locaux, et en particulier des membres du FPD, à travers leur contribution significative à ces objectifs.